

CONTRAT DE PARTENARIAT 2016

ENTRE

Le Département du Lot
représenté par le président du Département, M. Serge Rigal
Avenue de l'Europe - Regourd - BP 291
46005 CAHORS Cedex 9

ci-après dénommé « le Département »

ET

L'Association touristique sportive et culturelle des administrations financières du Lot
Représentée par sa présidente, Mme Véronique Albagnac
120 rue des Carmes
46000 CAHORS

ci-après dénommée « l'association »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er} : Le Département s'engage, en 2016, à consentir le tarif partenaire de 4 € aux personnes justifiant d'une adhésion à l'association lors de leur visite de l'écomusée de Cuzals.

ARTICLE 2 : En contrepartie de cet avantage, l'association s'engage à promouvoir l'écomusée de Cuzals auprès de ses adhérents.

Pour le Département :

À....., le.....

Pour le président et par délégation,
le chef du service Culture

Mme Nathalie MALAURIE

Pour le bénéficiaire :

À....., le.....

La présidente de l'association

Mme Véronique ALBAGNAC